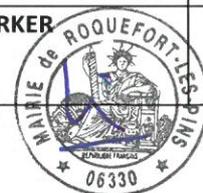




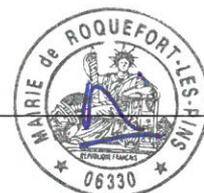
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL----- COMPTE RENDU MARDI 10 DECEMBRE 2019

DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE	DEBUT DE LA SEANCE	FIN DE LA SEANCE	SECRETAIRE DE SEANCE	NOMBRE DE CONSEILLERS	
03/12/2019	03/12/2019	18H40	20H00	Mme JANIN	En exercice	29
					Présents	17
					Votants	21

N°	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR	DECISIONS
1	INTERCOMMUNALITE - RAPPORT D’ACTIVITES DE LA CASA POUR L’ANNEE 2018 - PREND ACTE du rapport d’activité 2018 de la CASA - NOTIFIE la présente délibération au Président de la CASA	M. LE MAIRE	UNANIMITE
2	INTERCOMMUNALITE - TRANSFERT DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L’EAU POTABLE ET DU SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF A LA CASA -ACTE le transfert du contrat de délégation de service public de l’eau potable et du service public d’assainissement non collectif à la CASA. -AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette décision. -NOTIFIE la présente décision à la CASA.	M. DUPERET TOUMIEU	UNANIMITE
3	ECOLE - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AVEC LA COMMUNE DU ROURET -AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. -NOTIFIE la présente convention et délibération à la Commune du Rouret.	M. POTTIER	UNANIMITE
4	ECOLE - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AVEC LA COMMUNE D’OPIO -AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. -NOTIFIE la présente convention et délibération à la Commune d’Opio.	M. POTTIER	UNANIMITE
5	ECOLE - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AVEC LA COMMUNE LA COLLE SUR LOUP -AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. -NOTIFIE la présente convention et délibération à la Commune de la Colle sur Loup.	M. POTTIER	UNANIMITE
6	ECOLE - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AVEC LA COMMUNE CAGNES SUR MER -AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. -NOTIFIE la présente convention et délibération à la Commune de Cagnes sur Mer	M. POTTIER	UNANIMITE
7	FINANCES - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR PUBLIC -DEMANDE le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil -ACCORDE l’indemnité de conseil au taux de 100% par an -CALCULE l’indemnité selon les bases définies à l’article 4 de l’arrêté interministériel précité qui sera attribuée à Madame Marie-José CALDERARI, Receveur municipal. -ACCORDE également l’indemnité de confection des documents budgétaires	MME ERKER	UNANIMITE
8	FINANCES – LISTE DES MARCHES PASSES EN 2019 -PREND acte du tableau des marchés passés lors de l’exercice 2019 -PUBLIE ce tableau sur le site internet de la Commune	MME ERKER	UNANIMITE
9	FINANCES – DOSSIER BUDGET ET FINANCES : a- BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2019	MME ERKER	UNANIMITE



	<p>-APPROUVE la décision modificative n°2 pour l'exercice 2019 d'un montant de 1 004 577,00 euros, telle que détaillée en annexe.</p> <p>BUDGET PRINCIPAL - CREDITS D'AVANCE 2020</p> <p>- APPROUVE les autorisations de crédits mentionnées pour l'exercice 2020.</p>																																						
10	<p>FINANCES - ASSOCIATION ASR FOOT - DEMANDE AVANCE DE VERSEMENT DE SUBVENTION POUR 2020</p> <p>-DECIDE D'OCTROYER une avance de 6 000,00 € pour l'ASR Foot sur le montant de la subvention qui sera programmée au BP 2020</p> <p>-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer le mandatement de cette avance.</p>	M. POTTIER	UNANIMITE																																				
11	<p>RESSOURCES HUMAINES – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p> <p>-SUPPRIME les emplois mentionnés</p> <p>-CREE les emplois mentionnés</p> <p>-VALIDE le tableau des effectifs présenté</p>	M. DUPERET TOUMIEU	UNANIMITE																																				
12	<p>URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS</p> <p>-APPROUVE la modification n°1 du PLU</p> <p>-DE TRANSMETTRE le document par notification à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et procéder à l'ensemble des mesures de publicité requises afin de le rendre opposable.</p>	M. DUPERET TOUMIEU	UNANIMITE																																				
13	<p>INTERCOMMUNALITE- DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT (SIA)</p> <p>-VALIDE le transfert du SIA à la CASA.</p> <p>-PREND ACTE du transfert de la compétence à la CASA</p> <p>-NOTIFIE la présente délibération au Président du SIA</p>	M. DUPERET TOUMIEU	UNANIMITE																																				
14	<p>INTERCOMMUNALITE - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LITTORAL DE LA RIVE DROITE DU VAR (SILRDV)</p> <p>- VALIDE le transfert du SILRDV à la CASA</p> <p>-PREND ACTE du transfert de ses compétences à la CASA à compter du 1 er janvier 2020.</p> <p>-NOTIFIE la présente délibération au Président du SILRDV</p>	M. DUPERET TOUMIEU	UNANIMITE																																				
15	<p>INTERCOMMUNALITE – SPL HYDROPOLIS - CESSION D' ACTIONS A LA CASA</p> <p>-VALIDE la cession de sept (7) actions de Roquefort-les-Pins au prix de 1 820€ à la CASA.</p> <p>-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession et tous les actes afférents à cette opération de cession d'actions.</p> <p>-INSCRIT au budget cette recette.</p> <p>-NOTIFIE à Monsieur le Président de la SPL HYDROPOLIS cette décision.</p>	M. DUPERET TOUMIEU	UNANIMITE																																				
16	<p>ADMINISTRATION - ACQUISITION PARCELLE DK 70 CONSORT DUBREUIL</p> <p>-AUTORISE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle DK 70 consort Dubreuil</p> <p>-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat et tous les actes afférents à cette vente.</p>	M. VACCANI	UNANIMITE																																				
17	<p>ADMINISTRATION – CESSION DE LA PARCELLE CC 22</p> <p>- AUTORISE la division en 11 lots de la parcelle CC 22</p> <p>- AUTORISE la vente des 11 nouveaux lots aux 11 propriétaires selon la nouvelle division</p> <p>- VALIDE le prix de vente de 1,99€ au m²</p> <p>- VALIDE le tableau de divisions des lots, superficie et prix de vente ci-dessous</p> <table border="1" data-bbox="188 1637 1051 2045"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Superficie en m²</th> <th>Prix de vente</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>989</td><td>1 971,60</td></tr> <tr><td>2</td><td>1 527</td><td>3 038,73</td></tr> <tr><td>3</td><td>1 252</td><td>2 491,48</td></tr> <tr><td>4</td><td>1 480</td><td>2 945,20</td></tr> <tr><td>5</td><td>1 115</td><td>2 218,85</td></tr> <tr><td>6</td><td>1 267</td><td>2 521,33</td></tr> <tr><td>7</td><td>1 608</td><td>3 199,92</td></tr> <tr><td>8</td><td>2 319</td><td>4 614,81</td></tr> <tr><td>9</td><td>5 610</td><td>11 163,90</td></tr> <tr><td>10</td><td>16 371</td><td>32 578,29</td></tr> <tr><td>11</td><td>23 260</td><td>46 287,40</td></tr> </tbody> </table>	Lot	Superficie en m ²	Prix de vente	1	989	1 971,60	2	1 527	3 038,73	3	1 252	2 491,48	4	1 480	2 945,20	5	1 115	2 218,85	6	1 267	2 521,33	7	1 608	3 199,92	8	2 319	4 614,81	9	5 610	11 163,90	10	16 371	32 578,29	11	23 260	46 287,40	M. VACCANI	UNANIMITE
Lot	Superficie en m ²	Prix de vente																																					
1	989	1 971,60																																					
2	1 527	3 038,73																																					
3	1 252	2 491,48																																					
4	1 480	2 945,20																																					
5	1 115	2 218,85																																					
6	1 267	2 521,33																																					
7	1 608	3 199,92																																					
8	2 319	4 614,81																																					
9	5 610	11 163,90																																					
10	16 371	32 578,29																																					
11	23 260	46 287,40																																					



	<ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de vente et tous les actes afférents à cette opération. - INTEGRE les recettes au prochain budget 2020 		
18	<p>ADMINISTRATION – PROTOCOLE D'ACCORD POUR LE TRANSFERT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PRIVE AVEC LES LOTISSEMENTS VAL DES CISTES ET GIROVAL SUD</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE les dispositions inscrites dans la présente délibération - MET en œuvre les dispositions retenues - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents pour permettre ce transfert selon les modalités envisagées. - VALIDE l'exonération de la PFAC pour les propriétaires du lotissement du Giroval sud et Val des Cistes. 	M. LE MAIRE	UNANIMITE
19	<p>ADMINISTRATION – PLU VALBONNE- AVIS DE LA COMMUNE DE ROQUEFORT-LES-PINS</p> <ul style="list-style-type: none"> -EMET un avis défavorable à l'égard des prescriptions réglementaires du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VALBONNE en ce qui concerne la zone UB a et à tout le moins, en ce qui concerne celles des zones UB a de la Commune de VALBONNE qui comprend celle où se situe pour une partie, le lotissement du Collet de Darbousson. 	M. LE MAIRE	UNANIMITE
20	<p>MODIFICATION DES STATUTS ET DE LA GOUVERNANCE DE LA SPL HYDROPOLIS</p> <ul style="list-style-type: none"> -DESIGNE Jean-Bernard DUPERET TOUMIEU en qualité de représentant de la Commune à titre permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires et lui donne tout pouvoir de la représenter -VALIDE la modification des statuts -VALIDE la nouvelle répartition des actifs de la SPL HYDROPOLIS -VALIDE la nouvelle Gouvernance avec la présence de la CASA au sein la SPL HYDROPOLIS -NOTIFIE la présente décision au Président de la SPL -AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette modification des statuts de la SPL HYDROPOLIS 	M. DUPERET TOUMIEU	UNANIMITE

<p>DATE :</p> <p>10/02/19</p>	<p>SIGNATURE</p> 
--------------------------------------	---